

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

1 / 11

Nom du produit :

Anti-tache

Code du produit :

1301 (1 l), 1325 (0,25 l), 1305 (5 l)

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit :

Anti-tache

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public
(administration,

éducation, spectacle, services, artisans

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés /
public

général / consommateurs

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en
tant

que telles ou en préparations sur sites industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur :

Patina-Fala France Sarl

Rue :

5, rue de Zimmersheim

Code pays/Code postal/Commune :

F – 68400 Riedisheim

Téléphone :

00800 99 22 86 30

Téléfax :

00800 99 22 86 32

E-Mail :

info@patina-fala.fr

Service chargé des renseignements :

Département « F&E » et sécurité du produit

Contact, E-Mail :

Patina-Fala, info@patina-fala.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignement en cas d'urgence :

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de
Paris -

Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg
Saint-

Denis 75475 Paris Cedex 10, Tél. : 01 40 05
48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3, H226

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chron. 2, H411

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn, nocif

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

2 / 11

Nom du produit :

Anti-tache

Code du produit :

1301 (1 l), 1325 (0,25 l), 1305 (5 l)

2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:



GHS02



GHS08



GHS09

Mention(s) d'avertissement:

danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Contient: hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics.

Mentions de danger :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols. Ne pas utiliser le spray!

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient en conséquence des réglementations locales.

Informations supplémentaires sur les dangers (EU):

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Lorsqu'il est chauffé au-dessus du point d'éclair d'un mélange de vapeur et d'air inflammables possibles..

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange de solvants

Description	% poids	Identification	Classification - 67/548 EG - 1272/2008 (CLP)
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	>30	CAS 90622-57-4 EINECS 923-037-2 Reg.-Nr. 01-2119471991-29	Xn , R10, R51/53, R65, R66 Flam. Liq. 3, H226 Asp Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Vous trouverez les énoncés complets, qui ici sont appelés phrases R et phrases H, dans le point 16.

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

3 / 11

Nom du produit :

Anti-tache

Code du produit :

1301 (1 l), 1325 (0,25 l), 1305 (5 l)

Composition (648/2004;

>30% hydrocarbures aliphatiques

DetVO):

Autres composants :

Résine de fluorocarbone

Autres informations :

-

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit

Après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :

Solvant est inflammable

Moyens d'extinction :

Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Eau / eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO), dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces, d'autres produits toxiques n'est pas à exclure; des matériaux toxique contenant du fluor.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire. Porter un équipement de protection

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

4 / 11

Nom du produit :

Anti-tache

Code du produit :

1301 (1 l), 1325 (0,25 l), 1305 (5 l)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau. Veiller à une bonne ventilation. Porter un équipement de protection individuelle. Tenir éloignées les sources d'incendie.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections:

Personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés. Eviter le dégagement d'aérosols. Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau. Porter un équipement de protection individuelle. Tenir éloignées les sources d'incendie.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre une charge électrostatique. Stocker dans l'emballage d'origine. Stocker à un endroit frais.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit à utiliser de manière appropriée.

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

5 / 11

Nom du produit :

Anti-tache

Code du produit :

1301 (1 l), 1325 (0,25 l), 1305 (5 l)

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Description, substance	CAS	Pays	Valeur limite 8 h		Valeur limite – Court terme	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	90622-57-4	Deutschland	-		-	600

Remarque :

Limite d'exposition en milieu de travail calculée pour la mélange d'hydrocarbures (Anti-tache) : **600 mg/m³** Méthode-RCP (TRGS 900, 2.9): Kurzzeitwert (Spitzenbegrenzung): Überschreitungsfaktor 2 (II)

Date, référence

16.02.2016, TRGS900, fiche de données des sécurité

Indications complémentaires: servent de base les nomenclatures valides à la fabrication.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures de sécurité. Tenir éloigné des boissons et denrées alimentaires. Bien se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire :

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas de formation de poussière, d'aérosols et pendant les fumigations/pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre combiné A-P2.

Protection des mains :

Portez des gants résistant aux solvants. Choix du matériau des gants à la norme EN374. Faites attention aux indications du fabricant concernant la perméabilité et la longévité, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact).

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

6 / 11

Nom du produit :

Anti-tache

Code du produit :

1301 (1 l), 1325 (0,25 l), 1305 (5 l)

Matériau des gants

Des gants en caoutchouc nitrile (NBR),
épaisseur totale recommandée min. 0,33 mm.
Des gants en caoutchouc fluoré (Viton)

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration dépend de
l'épaisseur du matériau du gant. Les détails
de ce qui est demandé par le fabricant de
gants de protection. Remplacer les gants à
l'heure. Exemple: 60-120 min. à 0,33 mm
L'épaisseur totale du caoutchouc nitrile
(NBR).

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Protection du corps :

Vêtements spéciaux de protection.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Aspect :

Liquide

Couleur :

Incolore

Odeur :

Genre benzène

pH :

Non applicable.

point de fusion/point de congélation :

Non déterminée.

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

150-180°C

Point d'éclair:

38°C (c. c.)

taux d'évaporation:

Non déterminée.

inflammabilité:

>200°C

limites supérieures/inférieures

d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :

Le produit n'est pas explosif;
toutefois, des mélanges explosifs
vapeur-air peuvent se former.
Inférieure 0,6 Vol% (solvant)
Supérieure 7,0 Vol% (solvant)

pression de vapeur

Non déterminée.

densité de vapeur:

Non déterminée.

densité relative

0,752 g/cm³ (20°C)

solubilité(s)

Insoluble

coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

température d'auto-inflammabilité:

Non déterminé.

température de décomposition:

Non déterminé.

viscosité;

Non déterminé.

propriétés explosives

Non applicable.

propriétés comburantes.

Non applicable.

9.2 Autres informations

-

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

7 / 11

Nom du produit :

Anti-tache

Code du produit :

1301 (1 l), 1325 (0,25 l), 1305 (5 l)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactions aux agents d'oxydation puissants

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Chaleur. Flame. Sparks.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Lors de sa combustion, des produits toxiques de combustion contenant du fluor peut.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Méthode, Exposition
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal.)	>5.000 mg/kg >5.000 mg/kg >5.000 mg/l	Rat Lapin Rat	OECD401 OECD402 OECD403
C11-15 Isoalcanes	LD50 (oral) LD50 (dermi) LC50/4 h (inhal.)	>2.000 mg/kg - mg/kg - mg/l	Rat - -	- - -

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Corrosion/irritation de la peau:

Le mélange est classé : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé comme irritant des yeux. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Mutagénicité sur les cellules germinales;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Cancérogénicité;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

8 / 11

Nom du produit :

Anti-tache

Code du produit :

1301 (1 l), 1325 (0,25 l), 1305 (5 l)

Toxicité pour la reproduction;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Danger par aspiration:

Le mélange est classé : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Base: Méthode de calcul. Non testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	LC50 = 1000 mg/l	96 h	Poisson	-
C11-15 Isoalcanes	LC50> 100 mg/l	96 h	Vertebrata	OECD302 B

12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Le produit concentré doit être remis à une entreprise de traitement des déchets. Après

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

9 / 11

Nom du produit :

Anti-tache

Code du produit :

1301 (1 l), 1325 (0,25 l), 1305 (5 l)

Emballages non nettoyés :

utilisation les solutions diluées dans l'eau
peuvent être évacués dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

07 01 04* autres solvants, liquides de lavage
et liqueurs mères organiques

Evacuation conformément aux prescriptions
légales. Les emballages contaminés doivent
être vidés aussi complètement que possible
et peuvent alors, après nettoyage adéquat,
faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

**Transport par terre ARD/RID (ordonnance
sur le transport de produits dangereux –
route et train)**

14.1 Numéro ONU

3295

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
(hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2%
aromatiques)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Réglementations particulières

3

14.4 Groupe d'emballage

5 l, E1

14.5 Dangers pour l'environnement :

III

**14.6 Précautions particulières à prendre
par l'utilisateur**

Qui

Aucune

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1 Numéro ONU

3295

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
(hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2%
aromatiques)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Numéro EmS :

3

14.4 Groupe d'emballage

F-E, S-D

14.5 Dangers pour l'environnement

III

/Polluants marine:

Qui

**14.6 Précautions particulières à prendre
par l'utilisateur**

Aucune

Transport aérien ICAO/IATA

14.1 Numéro ONU

3295

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
(hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2%
aromatiques)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement :

Qui

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

10 / 11

Nom du produit :

Anti-tache

Code du produit :

1301 (1 l), 1325 (0,25 l), 1305 (5 l)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

RÈGLEMENT (CE) N° 648/2004 (EG)

Le produit remplit les critères fixés dans le règlement (CE) n° 648/2004 ensemble. Détails des composants voir section. 3 SVHC (substances extrêmement préoccupantes) ne sont pas utilisés. WGK 2, selon VwVwS, Appendice 4

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006:
Appendice XIV, REACH Art. 57
Classe risque aquatique (WGK)**

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Limite d'utilisation :

Aucune

Les agents tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. La documentation confirmant cette affirmation sera conservée et mise à la disposition des autorités compétentes des états-membres et uniquement à elles, soit directement soit sur demande d'un fabricant de détergents.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications:

Dernier numéro de version /dernier date de révision : Version - /25.06.2013

16.2 Abréviations et acronymes:

Aucune

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Aucune

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Risques physiques: examen des données d'essai (pH), la méthode de calcul

Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

16.5 Texte des phrases

Phrases R utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

R10	Inflammable
-----	-------------

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

11 / 11

Nom du produit :

Anti-tache

Code du produit :

1301 (1 l), 1325 (0,25 l), 1305 (5 l)

R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel